

**AN 2016**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 16 mars 2016 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

**ETAIENT PRESENTS** : M. THALAMY Bernard, M. Christian BLANCHET, Mme VETIZOU Stéphanie, M. MOURET Serge, M. Bruno DEBONNAIRE (maire et adjoints – e), Mme BERGEON Albine, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. CORET Emmanuel, M. DELAGE Christophe, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette, Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :**

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR** : M. Christophe BESSOULE, Mme Fabienne GOURSEROL

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.  
Madame Albine BERGEON est désignée secrétaire de séance.  
Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- 2016-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 2016-007 – FOURRIERE DEPARTEMENTALE : redevance 2016
- 2016-008 – ASSURANCES : attribution de marché
- 2016-009 – TRANSGOURMET : actualisation des tarifs

**2016-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.**

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APPROUVE le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

**2016-007 – FOURRIERE DEPARTEMENTALE**

**REDEVANCE 2016**

Le Maire rappelle que la commune doit s'acquitter d'une redevance annuelle de fourrière pour le ramassage des animaux domestiques errants, les vaccinations, les soins vétérinaires et les frais de pension du délai légal de fourrière.

Le projet de convention définissant les modalités d'intervention de la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne et fixant la contrepartie demandée à la commune pour ce service est présenté au Conseil Municipal invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu le projet de convention présenté par le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

**16 mars 2016**

ACCEPTTE, les termes du projet de convention proposé et notamment le montant de la participation annuelle de la commune fixée pour l'année 2016 à 0.60 € par habitant (0.60€ x 986 habitants) soit un montant total de **591.60 €**.

AUTORISE le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA de Limoges Haute-Vienne.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

## **2016-008 – ASSURANCES**

### **ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Le maire rappelle qu'une consultation, sur 3 lots a été faite auprès des compagnies d'assurances pour le MAPA (marché à procédure adaptée), dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances de la commune, le contrat actuel arrivant à échéance le 31 mars 2016.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 25 février 2016 à 10h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 25 février 2016 à 14h00, en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offres. 4 compagnies d'assurances ont répondu

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 mars 2016 à 9h30 afin d'effectuer l'analyse des plis.

La commission propose que soit retenu :

- Lot 1 : Dommmages aux biens et annexes – Assurances des responsabilités et défenses et recours

GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE 2 Avenue de Limoges CS 60001 790044 NIORT CEDEX 9 pour un montant de **3 871.00 €**

- Lot 2 : Parc Automobile

SMACL 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9 pour un montant de **1 074.39 €**

- Lot 3 : Protection Juridique et Défense Pénale

MMA Cabinet RANTY 49 Boulevard Carnot 87000 LIMOGES pour un montant de **507.00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition faite à l'issue de la consultation

DECIDE d'attribuer le marché adapté comme suit :

- Lot 1 à Groupama Centre Atlantique pour un montant de 3 871.00 €
- Lot 2 à SMACL pour un montant de 1 074.39 €
- lot 3 à MMA Cabinet Ranty pour un montant de 507.00 €

Soit un montant annuel total pour le marché assurances de **5 452.39 €**

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**2016-009 – TRANSGOURMET**

**ACTUALISATION DES TARIFS**

Pour actualiser les tarifs la société TRANSGOURMET propose un avenant au protocole de partenariat prévoyant une hausse du prix des fournitures pour les repas, les goûters qui sont distribués à la garderie et au centre de loisirs et la collation qui est offerte aux enfants de la maternelle.

Les prix proposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 seraient les suivants :

- Déjeuner : 1.75 € HT
- Goûter : 0.31 € HT
- Collation : 0.28 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer l'avenant au protocole de partenariat, selon les conditions précitées ci-dessus.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h00

Le Président

le Secrétaire

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		CORET Emmanuel	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	SECRETAIRE	GOTTE Joël	
BESOULE Christophe	ABSENT	GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis		NOUHAUD Colette	